

## Attaque contre les chômeurs

Pierre Céré

Numéro 759, septembre 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67321ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Céré, P. (2012). Attaque contre les chômeurs. *Relations*, (759), 4–5.



# Attaque contre les chômeurs

Les conservateurs nous indiqueraient-ils la voie à suivre : rapatrier au Québec le programme d'assurance-chômage?

**PIERRE CÉRÉ**

L'auteur est porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses

Il y a un peu plus d'un an, au sortir des élections fédérales de mai 2011, une sorte de bilan s'est imposé à nous au sein du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC). En effet, depuis 1990, nous avons été de tous les combats contre les mesures régressives et autres contre-réformes imposées au régime d'assurance-chômage qui ont fini par consacrer le nivellement à la baisse de ce programme devenu l'assurance-emploi, en 1996.

Pendant toutes ces années, nous avons livré une bataille incessante, parfois avec beaucoup d'impact, parfois moins il est vrai, mais presque toujours en étant la bougie d'allumage, le moteur organisationnel. Surtout, nous gardions espoir que les choses changeraient, qu'une majorité politique au fédéral finirait par nous donner raison. Le choc a été brutal lorsqu'il a fallu mesurer l'impasse dans laquelle nous nous retrouvions et ce qui nous attendait à la suite de l'élection, en 2011, d'un gouvernement majoritaire conservateur pourtant rejeté par 83% des Québécois.

À l'heure du bilan donc – étrange croisement de réflexion et de torpeur –, nous avons finalement vu émerger une idée qui avait déjà été évoquée dans nos milieux au fil du temps : celle de rapatrier au Québec le pouvoir de mettre en place notre propre programme d'assurance-chômage.

Il est possible et souhaitable d'établir un tel programme qui protégerait mieux et de bonne foi les travailleurs, et assumerait pleinement le rôle qui



lui est dévolu en s'articulant véritablement avec l'ensemble de nos politiques sociales. C'est à l'intérieur de ces paramètres que nous avons produit un argumentaire (voir notre site <lecn.com>) et réuni un groupe de personnalités autour du projet. Des municipalités québécoises ont pris l'initiative de voter des résolutions d'appui. Au cours des mois de septembre et d'octobre, le CNC fera une tournée d'assemblées publiques au Québec. Bien sûr, il faudra une volonté politique à l'Assemblée nationale. À cela aussi nous travaillons, car au-delà de l'esprit de parti, de clan, d'intérêt, c'est du rôle même de l'État québécois, de sa capacité à mettre en place des mesures modernes de protection sociale qui répondent aux préoccupations et aux besoins actuels dont il est question.

Les mesures adoptées au mois de juin, dans le cadre du projet de loi

omnibus C-38, par le gouvernement conservateur, ne font que renforcer notre conviction qu'il faut sortir de là. En effet, ces mesures affecteront gravement le régime d'assurance-emploi, au point d'en ébranler les fondations mêmes.

Tout un pan historique de la loi est mis à terre, comme le droit de refuser un emploi non convenable. Dorénavant, en faisant des « prestataires fréquents » leur bête noire, les conservateurs obligeront les travailleurs saisonniers ainsi que tous ceux et celles qui ne travaillent pas à l'année à accepter toute offre d'emploi à 80% et même 70% de leur salaire. On crée ainsi une nouvelle sous-classe de chômeurs qui n'aura plus les mêmes droits que les autres et qui sera soumise à plus d'obligations. Ce faisant, on jette à la poubelle 70 ans de jurisprudence.

Précisons qu'en s'en prenant ainsi aux travailleurs saisonniers, on s'attaque avant tout au Québec et aux provinces de l'Atlantique. Au Québec, 34% des prestataires d'assurance-emploi sont des travailleurs saisonniers (46% au Nouveau-Brunswick, 51% à Terre-Neuve), alors que cette proportion tombe à 19% en Ontario, à 14% en Colombie-Britannique et à 9% en Alberta. C'est comme si le gouvernement fédéral avait déclaré la guerre à l'est du pays.

D'autres mesures s'ajoutent à cela, comme l'abolition des tribunaux administratifs qui seront remplacés par une nouvelle instance où ne siègera qu'un seul commissaire nommé par le gouvernement. Est-il besoin de dire qu'en la matière, nous appréhendons le pire? Le gouvernement Harper met également fin aux projets-pilotes mis en place, en 2004 et 2005, pour adoucir les effets les plus néfastes des réformes de l'assurance-emploi et qui visaient



les régions connaissant un haut taux de chômage.

Rien n'annonçait des attaques aussi graves contre le programme d'assurance-emploi et personne n'avait prévu qu'une réforme aussi pernicieuse

puisse être promulguée. Le CNC la dénoncera, bien sûr. Nous prendrons la parole et nous nous mobiliserons partout où cela sera possible. Mais une chose est certaine: nous ne serons plus jamais sur la défensive! En dénonçant la réforme et les agissements

des conservateurs, nous mettrons de l'avant notre projet, un projet qui prendra de plus en plus de force et de place. Rapatrions l'assurance-emploi au Québec! Occupons-nous de nos affaires! Nous savons faire mieux! ●

## Hommage à Jean-Claude Bajoux

Il y a un an, le 5 août 2011, s'éteignait à Port-au-Prince Jean-Claude Bajoux, un « combattant de la lumière ».

**PIERRE BONIN**

**P**hilosophe et écrivain, militant pour la justice et les droits humains, Jean-Claude Bajoux aura contribué à la formation et à la conscientisation de nombreux jeunes, au Cameroun, en Haïti, en Amérique latine, à Porto Rico et dans les Caraïbes. Il fut homme de paix. Dans «Les crucifiés de l'histoire» (2004), publié sur le site Web du Haiti Democracy Project, il écrivait: «Il faut enterrer les armes et leur dire adieu, il faut instaurer la grève de la violence. Il faut que la justice prononce ses verdicts et par là rende inutile le recours aux armes. [...] Ce n'est plus le temps de couper les têtes, c'est, au contraire, le moment de remettre les têtes en place; ce n'est plus l'heure de mettre le feu car, pour notre survie, il est venu le temps de planter et de construire un nouveau monde, en soumettant ce monde-là, ces hommes, ces femmes, à l'ordre du plan, de la raison, de l'écriture.»

Après des études universitaires en France, Jean-Claude Bajoux retourne en Haïti en 1961, en compagnie d'autres prêtres haïtiens qui vont insuffler un élan nouveau à l'Église haïtienne. Enseignant au Collège

Saint-Martial de 1961 à 1964, il édite la revue culturelle *Rond-Point*, créée avec d'autres prêtres la Bibliothèque des jeunes, lieu de formation à l'engagement citoyen que Papadoc (François Duvalier) fera fermer en août 1969. Il organise, en 1963, le Pèlerinage des Jeunes à Thomassin, un moment exceptionnel de prise de parole sous la dictature de Duvalier.

Banni d'Haïti en février 1964 pour avoir protesté contre l'expulsion des

jésuites canadiens, il se réfugie en République dominicaine et fonde le centre Amistad entre los pueblos (Amitié entre les peuples), d'où il soutient les exilés et les coupeurs de canne haïtiens. À l'été 1964, cinq membres de sa famille – sa mère, deux frères, deux sœurs – sont arrêtés et disparaissent dans l'effroyable prison de Fort-Dimanche.

Ces événements tragiques vont raffermir son combat contre la dictature et contre toute atteinte aux droits et libertés. Retourné à la vie laïque, on le retrouve aux côtés d'Ivan Illich et de Paulo Freire au centre interculturel de documentation de Cuernavaca, au

L'auteur, membre de la Concertation pour Haïti, a été un grand ami de Jean-Claude Bajoux

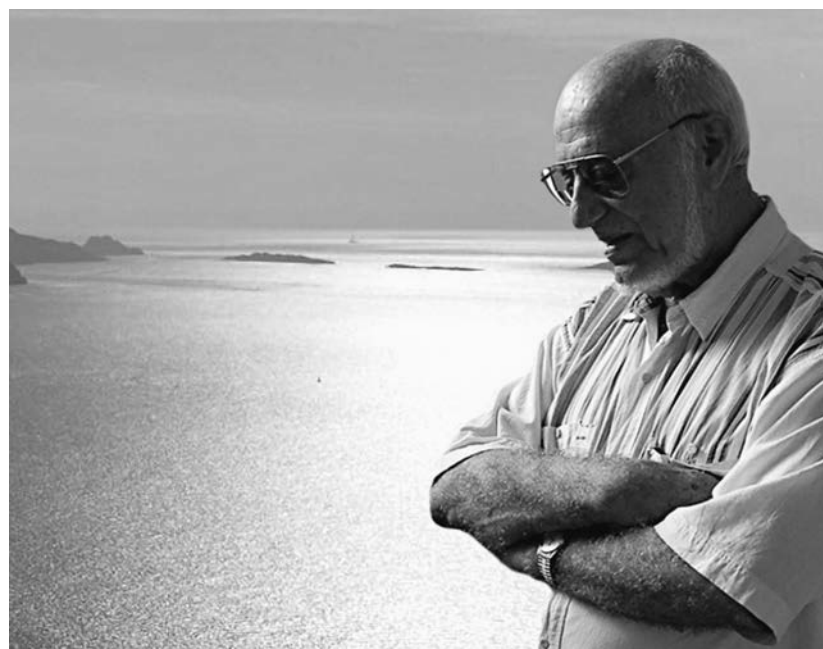


Photo: Sylvie Tourdeau-Wadesträndt